



Les DÉCHETS

La réduction



- **Défi réemploi / réparation** : récupérer, réparer, réemployer les produits pour un usage interne (appareils électroménagers, meubles, ...) et/ou donner ces produits/matériaux usagés à des entreprises sociales de récupération.

Réparation ★
Achat d'occasion et réparation ★★



- **Défi compostage / biodéchets** : trier vos déchets organiques, sensibiliser vos salariés, composter ou valoriser vos déchets organiques (fleurs fanées, etc....)

★★★★



- **Défi emballage fournisseur** : demander à vos fournisseurs de diminuer le suremballage des produits approvisionnés pour éviter de reporter la gestion de ces déchets sur votre activité ou sur les poubelles de vos clients.

Achat en gros ★
Emballages consignés, réutilisés ★★



- **Défi Stop pub** : apposer un autocollant Stop pub sur la boîte aux lettres.

★



- **Défi diagnostic réduction des déchets** : avec l'aide du SMIEEOM Val de Cher, réaliser une étude des déchets et se fixer des objectifs de réduction.

★★★



- **Défi stop jetable** : utiliser des emballages biodégradables, compostables, supprimer les emballages jetables.

★★

La gestion



- **Défi tri sélectif** : améliorer la qualité de votre tri et sensibiliser vos employés au tri sélectif afin de valoriser la matière.

1 flux trié ★
2 à 3 flux triés ★★
Tous flux triés ★★★



- **Défi déchets dangereux** : améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres (ex : organisme agréé pour la collecte).

★



Les ÉCO PRODUITS



- **Défi local** : mettre en avant des végétaux (locaux et saisonniers) et d'en assurer la promotion par une communication spécifique (local : label Fleurs de France).

★ à ★★★★★



- **Défi réduction de la toxicité** : utiliser des produits Eco-labelisés d'entretien ou de consommation dit aussi « produit vert » (exemples de labels officiels : ISO 14001 et 9001, Plante Bleue, etc...).

★ à ★★★★★



- **Défi végétalisation** : encourager la biodiversité en mettant en place des systèmes écologiques permettant le développement de la faune et de la flore (hôtel à insectes, plante grimpante, etc...).

★★



Les FLUIDES



- **Défi consommation d'eau** : réduire ses consommations d'eau et en assurer le suivi (récupérer les eaux de pluie et s'en servir, un limiteur de débit ou un mousseur de vos robinets, équiper les WC d'une double chasse).

★ à ★★★★★



L'ÉNERGIE



- **Défi éclairage** : équiper son commerce d'un éclairage performant (ex : mise en place d'ampoules « basse consommation », de LED à la place d'halogènes).

Partiellement LED ★
LED ★★
LED et éclairage naturel ★★★



LES PLUS

- **Communication auprès de la clientèle**

★

- **Le geste en plus**

★ à ★★★★★





LISTE DES DÉFIS

Edition 2021 - 2022



Règle : 5 défis minimum

Dont 3 dans la catégorie « défis déchets » à choisir parmi la liste des défis proposés.

Bénéficiez d'un avantage commercial :

« 90% des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un commerçant ou un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement »

Profitez d'une **communication dynamique** relayée par la CMA, la CCV2C ou le SMIEEOM Val de Cher de l'opération mettant en avant les commerçants et artisans engagés dans cette démarche.

Bénéficiez également d'un **accompagnement personnalisé** par la CMA ou le SMIEEOM Val de Cher pour la réalisation concrète d'actions en faveur de l'environnement.

Valorisez vos actions auprès de votre clientèle en devenant vous aussi **un artisan labellisé !**

Pour vous aider dans vos choix, vos conseillers peuvent vous répondre :

Marion PAVY, Conseillère environnement à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire antenne 41 - Tél : 02 54 44 65 16 - mpavy@cma-41.fr

Béatrice HUC, Chargée de communication au SMIEEOM Val de Cher – Tél : 02 54 75 76 63 - 02 54 75 76 63 - communication.smieeom@orange.fr

Alexandre WILLEMS – Manager de commerce – Communauté de communes Val de Cher – Controis – 06 80 59 58 08 – awillems@val2c.fr

Opération réalisée par le réseau des CMA de la Région Centre-Val de Loire avec le soutien financier de



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès